

Observation n°1

De : Monique MEUNIER
Envoyé : vendredi 24 janvier 2020 10:20
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : enquête publique du projet éolien de Moréac

A L'intention de Monsieur le commissaire enquêteur Mr Dominique BERJOT

Noël MEUNIER
49390 MOULIHERNE

Mouliherne Vaux

le 23 Janvier 2020

La lecture du dossier est fastidieux .

Voici mes quelques interpellations :

Dossier 1 MRAE Bretagne n'a pas pu étudier le dossier faute de délai.

Dossier 2 Dans la présentation technique les chauves souris n'ont pas été suffisamment considérées.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a émis un avis défavorable car pas d'écoute sur tous les hameaux ce qui confirme la non acceptabilité par les habitants

Page 11 La somme de 50000€ pour le démantèlement est insuffisante.

Page 16 L'Impact cadre de vie modéré à fort : ce n'est pas admissible.

Page 17 La faible présence de monuments ne justifie pas de minimiser l'impact paysager.

Page 19 Haies et lisières présentent un enjeu de modéré à fort voir très fort : il y a danger d'extinction des espèces.

Page 20 Les panneaux de signalisation ne supprimeront pas les risques de projection et d'effondrement.

Dossier 4 Je constate que l'aviation, radar météo et l'urbanisme ont donné leur accord.

Dossier 5 page 61 Le site est sensible aux pollutions accidentelles.

Page 69 risque de mouvements de terrain séisme et tempête.

Page 76 espèces qui seront perturbées à prendre en compte : grande aigrette , alouette lulu , busard st martin , faucon émerillon , bouvreuil pivoine , pluvier doré , bruant jaune.

L'hirondelle rustique niche dans le bâti mais chasse dans la zone des éoliennes, elle est classée vulnérable donc en danger.

En général beaucoup d'oiseaux sont menacés par ces machines à tuer .Les chauves souris nichent en sécurité mais pour la chasse elles prendront des risques : la pipistrelle nathusius , la barbastella d'Europe , le grand rhinolophe , l'enjeu est très fort.

Dossier 6 page 104 Mesure sonore sur 2 semaines n'est pas représentative sur une année.

Dossier 11 Monuments historiques présents (9) qui sont visibles, dans l'air d'étude ils sont dévalorisés et ignorés.

Page 132 La vue des éoliennes est présentée pour convaincre la population. « Il en existe déjà et 2 en plus n'a pas d'impact ». Quelque soit le point de vue elles gâcheront le paysage.

Page 133 la pollution des nappes n'est pas à exclure malgré les mesures d'évitement , risque de fuite :huile et liquide de refroidissement.

Page 134 Avifaune : enjeu modéré pour l'aigrette , ne les autorise pas à la bannir.

Pour les chiroptères l'enjeu est fort à très fort . Mais cela suffit à leur donner une priorité .En général les chauves souris sont impactées.

Page 135 Environnement humain :A 500m d'une habitation c'est inadmissible ainsi que les 6 maisons à moins de 1000m. La règle Hx10 n'est pas appliquée ce qui serait une sécurité.

Auprès des routes la distance de sécurité doit être égale à la hauteur de l'éolienne.

Page 157 Impact sur la qualité de l'air est loin d'être négatif par émission de CO2 : fabrication , transport , installation , démolition , et utilisation de métaux rares qui génère une pollution notamment en Chine.

Dossier 7 Page 165 Les oiseaux franchiront la barrière des éoliennes en pensant au danger d'après le dessin. Il leur manque les panneaux de signalisation. 80% des oiseaux volent à moins de 100m de hauteur.

Page 168 Les effectifs faibles génèrent des impacts faibles mais en pourcentage la destruction est importante.

Page 185 L'ombre provoquée par les machines même faible sera une nuisance de plus.

Page 186 D'après Enercon l'immobilier ne serait pas touché alors qu'il sera pénalisé à moins 30%40%.

Page 191 Projection de pale à Kergolay il y a un fort risque contrairement à un impact modéré à faible = mensonge

Page 207 Les mesures d'évitement , de réduction , de compensation. Quels pouvoirs ont les riverains sur leur non application ?

Impact fort sur les cours d'eau , zones humides et chiroptères.

Après étude du dossier du projet éolien de Moréac il apparaît que ce projet est une atteinte à la qualité de vie des habitants , une atteinte à la faune et au paysage donc j'émet un avis défavorable à ce projet de trop.

Noël MEUNIER